



**DELIBERATION N° 23/052 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
AUTORISANT L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE EN NOVEMBRE 2023  
INTITULÉ « LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES  
TOUT AU LONG DE LA VIE »**

**AUTORIZENDU L'URGANISAZIONE DI UN CULLOCCHJU DI NUVEMBRE  
DI U 2023 INTITULATA « E CUMPETENZE PSICUSUCIALE À LONGU DI A VITA »**

---

**REUNION DU 24 MAI 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mai, la Commission Permanente, convoquée le 16 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean BIANCUCCI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS  
M. Saveriu LUCIANI à Mme Julia TIBERI  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Véronique ARRIGHI  
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Xavier LACOMBE

**ETAIENT ABSENTES : Mmes**

Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

### **ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** l'organisation d'un colloque en novembre 2023 intitulé « Les compétences psychosociales tout au long de la vie ».

### **ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** l'affectation, pour cette manifestation, d'un crédit de fonctionnement d'un montant maximal de 25 000 € sur le budget de la Collectivité (chapitre 934, fonction 411, compte 6185 du programme 5213).

### **ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes relatifs à l'organisation de l'évènement présenté, notamment la convention de partenariat et de financement avec l'Agence Régionale de Santé et les courriers afférents à la communication et à l'information.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 mai 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 24 MAI 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FÀ DI E CUMPETENZE PSICUSUCIALE UN STRUMENTU  
DI RIGIRU, D'ANIMAZIONE È DI PRUMUZIONE DI A  
SALUTE**

**POSITIONNER LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES  
COMME OUTIL DE MANAGEMENT, D'ANIMATION ET DE  
PROMOTION DE LA SANTÉ**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les relations entre la santé, le social et l'environnement avec leurs impacts délétères sur les populations les plus vulnérables sont bien établies et documentées.

Ces études mettent en avant la situation complexe de personnes subissant simultanément plusieurs formes de stratification.

Les politiques territoriales et les interventions de proximité doivent prévenir et corriger les iniquités en tenant compte des synergies à activer pour promouvoir des interventions plus équitables en santé.

C'est dans cet objectif que la Collectivité de Corse a lancé son programme *une santé pour tous et en tous lieux* : « Health in all polycies », la santé dans toutes les politiques. Un des axes retenus dans ce rapport est d'agir sur le développement des compétences psychosociales tout au long de la vie.

Ainsi par le biais de ses agents de la direction générale adjointe aux affaires sociales et sanitaires (DGASS), la Collectivité de Corse met en œuvre au quotidien la promotion de la santé, qu'il s'agisse de la santé au travail ou de la santé des populations, car la santé s'inscrit dans la définition proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « un état de complet bien-être physique, mental et social ». Elle se situe donc dans une double perspective : permettre aux populations d'améliorer leur santé en leur donnant les moyens d'un plus grand contrôle et faire de la santé une ressource de la vie quotidienne.

La promotion de la santé, pour se déployer pleinement, doit prendre en compte l'environnement global, notamment : l'action sociale, le logement, la justice, l'emploi, la mobilité, l'aménagement du territoire et le développement durable.

Contribuer au développement des compétences psychosociales (CPS) est reconnu comme un déterminant majeur de la santé et du bien-être. L'état des connaissances, formalisées dans un référentiel édité par Santé publique France (2022), permet de dégager les exigences qu'implique l'action portant sur le développement des CPS.

Agir pour développer les compétences psychosociales est un des axes de travail retenu par la Collectivité de Corse pour permettre aux personnes de développer leurs ressources cognitives et affectives afin de prendre des décisions éclairées et responsables quant à leur santé.

Pourtant, la promotion de la santé, en tant que concept et champ de pratiques, reste encore aujourd'hui mal connue et peu intégrée dans les pratiques des professionnels.

Parallèlement à ces préconisations et à ces constats, se développent des besoins de réflexion, d'échanges et de formations collectives pour tous les acteurs des champs de la santé, du médico-social, du social et de l'éducatif.

Tout au long de l'année, plusieurs actions sont proposées ; elles s'articulent autour d'un évènement annuel :

- des sessions de formations internes et externes dispensées par des agents de la direction de la promotion de la santé et visant à familiariser les acteurs avec les concepts et les outils existants ;
- des séminaires de travail territoriaux afin d'accompagner les acteurs de territoire à intégrer des actions de développement des compétences psychosociales à leurs pratiques ;
- l'organisation d'un colloque annuel visant à présenter des outils pratiques de développement des compétences psychosociales à tous les âges de la vie et à favoriser la construction d'une culture commune.

Le financement de l'organisation du colloque a été inscrit au budget 2023 et fait l'objet d'une demande de participation auprès de l'Agence Régionale de Santé de Corse dans le cadre de l'appel à projets promotion de la santé.

Les dépenses prévues, d'un montant maximal de 25 000 €, qui recouvrent les frais de location de salle, les défraiements des intervenants, les achats de goodies (...), seront imputées au programme 5213, chapitre 934, fonction 411, compte 6185.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le projet tel que présenté ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes relatifs à l'organisation des évènements présentés, notamment la convention de partenariat et de financement avec l'Agence Régionale de Santé, ainsi que les divers courriers d'information et d'invitation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

